

AHO/An.-
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DEFENSE NATIONALE

DECRET N° 69-243 /PR-DN.-

du 22 Septembre 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT
CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE

- VU la Proclamation du 17 Juillet 1968, approuvée par le référendum ;
- VU le décret n° 230/PR. du 31 Juillet 1968 portant formation du Gouvernement ;
- VU la Loi 60-32, du 28 Juillet 1960, portant création des Forces Armées Dahoméennes ;
- VU la Loi 62-10 du 26 Février 1962, portant organisation générale de la Défense Nationale et des Forces Armées et la Loi 62-20 du 14 Mai 1962 en modifiant les Articles 10, 11 et 15 ;

WISE :
LE CONTROLEUR
FINANCIER & po
ADJOINT,

- VU l'Ordonnance 31/PR. du 20 Avril 1968, portant statut général des personnels Militaires des Forces Armées Dahoméennes ;
- VU l'Arrêté 492/D.S.F.A. du 11 Septembre 1961 portant création de la Gendarmerie Nationale ;
- VU le Décret n° 344/PR. du 9 décembre 1968 portant réorganisation de l'Armée Dahoméenne ;
- VU le décret 392/PR-DN. du 26 Décembre 1968 portant statuts particuliers des personnels Militaires de la Gendarmerie Nationale ;
- VU le décret n° 378/PR-DN. du 30 Septembre 1966, portant blocage des rémunérations correspondant aux avancements ;
- VU le Décret N°234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement,
- SUR la proposition du Directeur de la Gendarmerie Nationale,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Sont promus à titre normal au grade de Sous-Lieutenant de Gendarmerie, les élèves-Officiers

- B I A O U Adolphe

- KOUYAMI. François.

ARTICLE 2.- La dépense est imputable au budget National, Chapitre 205-03 -
Article 1er.

.... /

ARTICLE 3.- Le Directeur de la Comptabilité Nationale est chargé de l'exécution du présent Décret, qui prendra effet à compter du 1er Octobre 1969 et qui sera publié au Journal Officiel.-

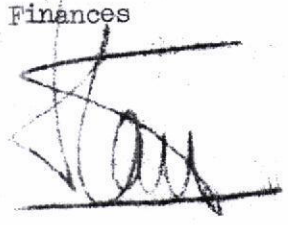
Fait à COTONOU, le 22 Septembre 1969

Par le Président de la République
Chef du Gouvernement
Chargé de la Défense Nationale,



Le Ministre de l'Economie
et des Finances

Emile-Derlin ZINSOU



Stanislas Yédomon KPOGNON

AMPLIATIONS :

- PR: 6 - CS: 6 - CES: 5 - EM-FAD: 5 - DGN: 10
- SGG: 4 - Ministères 10 - SGPR. 1 - SGM 10 -
- DN: 6 - Trésor 4 - DB - CF - DG - Solde - DCCT -
- Intéressés - Intéressés 10 - JORD : 1 - IAA : 1
- Gde.Chanc.: 3 - DEP - DGAJL - DTION STAT. : 6
- DI : 8 - DS FAD. 2./.-